



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 00 - Fax : 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse

info
Métall

Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

NEGOCIATIONS DES MINIMA DANS LA BRANCHE DE LA RECUPERATION

Le 5 octobre 2017, se sont tenues les négociations sur les salaires minima de la branche de la récupération.

Notre organisation, FO Métaux, a revendiqué une augmentation de 2% sur l'ensemble de la grille, en expliquant à la délégation patronale que notre demande est due au contexte économique qui démontre une augmentation des volumes, permettant ainsi à certaines entreprises de la branche d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Après avoir débattu longuement, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 1,1% d'augmentation sur l'ensemble de la grille, applicable au 1^{er} janvier 2018, en sachant que nous avons déjà obtenu une augmentation de 0,8 % en avril 2017.

FO Métaux s'est positionnée pour la signature de cet accord, à condition de l'adoption d'une clause de revoyure en mai 2018, cela a été accepté.

FO Métaux se félicite de cet accord, qui apporte une amélioration pour tous les salariés de la branche.

Paris, le 5 octobre 2017

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche récupération, 06 31 36 29 44